

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6–10 juin 2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2011/1/2/Rev.1
1^{er} juin 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2011. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection de membres du Bureau et désignation du Rapporteur*

Le Conseil élira un membre du Bureau (Liste C) et un membre suppléant (Liste D) pour remplacer les représentants actuels devenus indisponibles.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel sur les résultats de 2010

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2010 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

5. *Questions de politique générale*

a) Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de bons d'alimentation et de transferts monétaires*

Ce document a pour objet de mettre à jour la politique en matière de bons d'alimentation et de transferts monétaires adoptée en 2008 en tenant compte de l'expérience que le PAM s'est forgée en matière de mise en œuvre d'interventions reposant sur les bons d'alimentation et les transferts monétaires. Il passe en revue les principales caractéristiques et tendances observées dans les opérations du PAM appuyées par des transferts monétaires depuis 2008, expose les problèmes et les enjeux récemment apparus, et décrit les points à traiter à titre prioritaire pour intégrer plus avant les transferts monétaires et les bons d'alimentation dans le portefeuille d'activités du PAM. Il est soumis au Conseil **pour information**.

b) Élaboration des politiques du PAM

Comme suite aux concertations tenues à ce sujet par son Bureau en 2009 et 2010, le Conseil a demandé qu'un document consacré à l'élaboration des politiques lui soit soumis pour approbation. Le présent document, soumis **pour approbation**, se divise en deux parties. La première partie fournit une vue d'ensemble de la façon dont les politiques sont élaborées, mises en œuvre, évaluées et actualisées. Elle comporte un diagramme qui fait apparaître les différentes étapes et les facteurs déterminants du processus d'élaboration des politiques du PAM, et indique comment les politiques et les programmes du PAM sont établis conformément au processus d'élaboration des politiques en vigueur dans l'ensemble du système des Nations Unies. La deuxième partie explique comment les documents sont classés en vue d'être présentés au Conseil.

c) Cadre de contrôle et politique concernant la communication des rapports

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a prié le Secrétariat d'élaborer une politique détaillée en matière de contrôle prévoyant notamment des procédures relatives à la divulgation des rapports internes. Cette politique énonce notamment les principes et caractéristiques se rapportant à l'efficacité du contrôle, et définit les rôles et responsabilités en matière de contrôle, les mécanismes institutionnels, les normes professionnelles en matière de contrôle interne, les mécanismes de communication de l'information concernant le contrôle, et les ressources nécessaires pour garantir l'efficacité du contrôle institutionnel. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

d) Solutions durables au problème de la faim mises en œuvre par le PAM au profit des populations exposées à l'insécurité alimentaire chronique: état de la stratégie de transfert des responsabilités* (**supprimé**)

Ce document, soumis **pour information**, répertorie les programmes à plus long terme qui font partie du portefeuille d'activités du PAM mais ne comportent pas de stratégie de transfert des responsabilités clairement définie. Il décrit les mesures qui sont prises pour doter ces programmes d'une stratégie de transfert des responsabilités cohérente en partenariat avec le gouvernement et d'autres parties prenantes, dans le but de mettre en œuvre des solutions durables ou des solutions plus adaptées aux problèmes que connaissent les populations chroniquement exposées à l'insécurité alimentaire.

e) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida et des relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Cette mise à jour est soumise au Conseil **pour information**.

f) Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique*

À la suite de la consultation informelle et du séminaire rassemblant des spécialistes de ces questions organisés en 2009, et prenant acte de l'existence de liens entre le changement climatique, la faim et la malnutrition, les membres du Conseil ont prié le Secrétariat de fournir un complément d'information en ce qui concerne les modalités de la contribution que le PAM apporte aux efforts entrepris à l'échelle planétaire pour pallier les répercussions du changement climatique sur la faim et la dénutrition. Ce document, qui est soumis **pour information**, renseigne le Conseil sur la manière dont le PAM peut contribuer à aider les gouvernements et les communautés à instaurer la sécurité alimentaire sur fond de changements climatiques. Le PAM dispose d'importants avantages comparatifs grâce à son expérience dans le domaine des interventions en matière de sécurité alimentaire propres à appuyer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

g) Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire*

Le Secrétariat soumet au Conseil, **pour information**, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique d'alimentation scolaire, qui vise à appuyer les mesures prises à l'échelle mondiale et nationale pour transposer les programmes d'alimentation scolaire à une plus grande échelle et accroître leur qualité et leur viabilité, en mettant l'accent sur l'appui à l'exécution, la promotion d'une réflexion stratégique et les partenariats, la sensibilisation et la mobilisation de ressources à l'échelle mondiale.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Comptes annuels vérifiés de 2010

Les Comptes annuels vérifiés, soumis au Conseil **pour approbation**, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2010. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Examen du cycle du Plan de gestion

Comme suite à l'approbation de l'Examen du cadre de financement, le Règlement général et le Règlement financier du PAM doivent être modifiés pour tenir compte de la nouvelle période couverte par le budget. Les modifications sont présentées au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté **pour examen**, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2010 au

31 mars 2011. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO

d) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes couvre les recommandations auxquelles il n'avait pas encore été donné suite au moment de la tenue de la session annuelle du Conseil en 2010 ainsi que celles qui ont été formulées depuis dans les rapports d'audit subséquents. Ce rapport est soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport de l'Inspecteur général

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis **pour examen** et transmission au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Ce rapport, qui est le dixième à être présenté par l'Inspecteur général, couvre la période allant de janvier à décembre 2010. Outre qu'il offre une vue d'ensemble du Bureau des services de contrôle, notamment la stratégie qu'il suit, les normes qu'il applique, les ressources dont il dispose, les activités qu'il mène et le cadre d'assurance de la qualité dont il dispose, ce document illustre les assurances fournies à la Directrice exécutive et résume les conclusions et recommandations formulées en 2010.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Analyse de la valeur du système WINGS II*

Le Secrétariat a examiné les investissements consacrés par le PAM au système WINGS II et aux processus connexes, qui sont opérationnels depuis juillet 2009, et rend compte de ses conclusions. Cet examen a été dirigé et coordonné par la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle. Le présent document est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- h) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- i) Point sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux opérations du PAM en Somalie*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux opérations du PAM en Somalie.

7. *Rapports d'évaluation*

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2010 et réponse de la direction

Le rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des résultats des évaluations menées à bien l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis au Conseil **pour examen**.

- b) Rapport succinct de l'évaluation stratégique du rôle du PAM en matière de protection sociale et de filets de sécurité et réponse de la direction

Il s'agit là de la première des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit le Plan stratégique pour 2008-2013. L'évaluation met l'accent sur les modifications de l'assistance du PAM qu'entraînerait une conception spécifiquement axée sur l'appui aux programmes de protection sociale fondés sur l'alimentation. Elle analyse les facteurs qui contribuent à faire en sorte que les interventions du PAM fassent partie intégrante des systèmes durables de protection sociale fondés sur l'alimentation et appuient leur stabilité, ainsi que le rôle que joue le PAM dans le renforcement des systèmes mis en place par les pays. L'évaluation fait la synthèse de constatations et de recommandations présentées dans diverses études de cas relatives à l'expérience acquise par le PAM dans ce domaine. Les résultats aideront les bureaux de pays à opérer, le cas échéant, des choix appropriés touchant les programmes afin d'appuyer les systèmes nationaux de protection sociale et de filets de sécurité selon qu'il conviendra. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis au Conseil **pour examen**.

- c) Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'appui apporté par le PAM au programme d'alimentation scolaire en Côte d'Ivoire et note de procédure sur la réponse de la direction

En Côte d'Ivoire, cela fait de nombreuses années que le PAM appuie dans tout le pays le programme d'alimentation scolaire mis en œuvre par le Gouvernement en assurant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter; il avait maintenu cette aide pendant le conflit. Le présent document fait partie d'une série d'évaluations de l'impact des programmes d'alimentation scolaire mis en œuvre dans cinq pays d'Afrique et d'Asie réalisées par le Bureau de l'évaluation entre 2009 et 2011. L'évaluation rend compte des résultats et des effets de plusieurs opérations d'alimentation scolaire menées depuis 1999, explique les facteurs ayant permis ou empêché d'obtenir ces effets et recommande des mesures pour renforcer les effets obtenus à l'avenir.

Les résultats de l'évaluation et les recommandations qui en sont issues ont été examinés lors de la table ronde consacrée à l'évaluation qui s'est tenue le 17 mai. Compte tenu de la situation dans laquelle le pays est plongé depuis décembre 2010 du fait des violences post-électorales, le Secrétariat propose que le débat sur l'évaluation soit reporté et que le document soit examiné en même temps que le nouveau programme d'alimentation scolaire, qui devrait être présenté à la première session ordinaire de 2012. Le rapport d'évaluation et la note de procédure sont par conséquent soumis au Conseil à la présente session **pour information** uniquement.

- d) Rapport succinct de l'évaluation de l'impact du programme d'alimentation scolaire en Gambie et réponse de la direction

L'assistance du PAM en Gambie couvre 40 pour cent des enfants inscrits dans les écoles primaires du pays. Entre 2001 et 2010, trois projets ont été mis en œuvre, avec pour objectifs de renforcer l'accès à l'éducation, de valoriser le capital humain dans les écoles bénéficiant d'une assistance et de réduire les taux d'infestation vermineuse parmi les enfants d'âge scolaire. L'évaluation répond à un double objectif qui consiste à satisfaire aux obligations redditionnelles et à favoriser l'apprentissage. Ses propos sont les suivants: i) évaluer les effets directs et l'impact obtenus jusqu'ici au regard des objectifs déclarés sur le plan de l'éducation, de la parité hommes-femmes et de la nutrition; ii) évaluer les résultats et l'impact obtenus au regard des objectifs de la nouvelle politique du PAM en matière de protection sociale et évaluer dans quelle mesure le programme a atteint ou a le potentiel d'atteindre ces objectifs; et iii) identifier les changements nécessaires pour concrétiser ce potentiel afin d'apporter une contribution optimale aux objectifs. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis au Conseil **pour examen**.

- e) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Rwanda et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) quels ont été les résultats et les effets obtenus. Les conclusions et recommandations de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer les stratégies à suivre, à planifier les activités et à moduler l'exécution des programmes en conséquence. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis au Conseil **pour examen**.

f) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations*

Ce document, qui est soumis **pour information**, est le deuxième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil entre 2008 et 2010.

Questions opérationnelles

8. *Projets de programmes de pays*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire, selon une procédure d'approbation tacite. Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil **pour examen**:

- Bangladesh 200243 (2012–2016)
- Éthiopie 200253 (2012–2015)
- Ghana 200247 (2012–2016)
- Honduras 200240 (2012–2016)
- Indonésie 200245 (2012–2015)
- République démocratique populaire lao 200242 (2012–2015)
- Mauritanie 200251 (2012–2016)
- Sénégal 200249 (2012–2016)

9. *Programmes de pays*

Les programmes de pays ci-dessous ont été examinés sous la forme de projet par le Conseil à sa première session ordinaire de 2011, au mois de février. Conformément à la procédure harmonisée en vigueur pour l'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), la version définitive des programmes de pays a été affichée sur le site Web du PAM au début de mai 2011 et est soumise au Conseil **pour approbation selon la procédure d'approbation tacite**.

- Cambodge 200202 (2011–2016)
- Timor-Leste 200185 (2011–2013)
- République-Unie de Tanzanie 200200 (2011–2015)

10. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Mali 105830 (2008–2012)

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Kenya 200174
- Niger 200051

c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Éthiopie 106650

11. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2010*

Le Conseil est saisi, **pour information**, des projets de développement ci-après, approuvés par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Région Amérique latine et Caraïbes 200141
- République démocratique populaire lao 200129
- Lesotho 200199

b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2010*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2010*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Bangladesh 200142
- Tchad 200059
- Madagascar 200065

- Népal 200136
- Tadjikistan 200122

d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2010*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2010)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

12. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2011-2012 est présentée **pour information**.

13. *Questions d'administration et de gestion*

a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010*

La Directrice exécutive présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires. Ce rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

b) Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM*

À sa première session ordinaire de 2006, les membres du Conseil ont demandé que le PAM rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). La mise à jour, soumise **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) les tendances en la matière; iii) la conjoncture du marché; iv) l'état de la capacité d'achats de produits alimentaires; v) les faits saillants concernant ces achats.

c) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2010. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un engagement temporaire ou encore d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs

auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

d) Étude sur le recours à des consultants au PAM*

Ce rapport fait le point sur l'emploi de consultants au PAM, comme l'a recommandé le Corps commun d'inspection. Il décrit les règles, les conditions d'emploi et les procédures qui régissent le recrutement et l'encadrement des consultants au PAM. Il présente également des statistiques concernant l'emploi des consultants et les dépenses qui s'y rapportent, ainsi que leur évolution. Ce rapport est soumis au Conseil **pour information**.

e) Rapport du PAM sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que le rapport du PAM sur la sécurité soit communiqué à ses membres. Le présent document, qui est soumis **pour information**, présente des données actualisées sur les menaces qui pèsent sur la sécurité et la sûreté du personnel et des biens du PAM ainsi que sur le personnel de ses partenaires et des sous-traitants appuyant ses opérations, et rend également compte de l'action des services de sécurité du PAM sur le terrain pour faire face aux problèmes croissants auxquels le PAM se heurte dans la conduite de ses programmes. Il contient une analyse détaillée des atteintes à la sécurité qui ont touché le personnel du PAM ou ses biens ainsi que le personnel de ses partenaires et des sous-traitants engagés dans ses opérations en 2010.

f) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM – Plan d'action*

Comme suite à la décision 2011/EB.1/17, le Conseil est saisi d'une version révisée du Rapport du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM. Ce document est soumis **pour information**.

14. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2011 lui est soumis **pour approbation**.

15. *Questions diverses*

➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et du PAM en République des Philippines*

Un rapport sur la visite conjointe aux Philippines des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et du PAM est soumis au Conseil **pour information**.

16. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.